

FLAUJAC

Village Fortifié



La Municipalité d'Espalion fait procéder actuellement à la consolidation et à diverses réparations de la porte principale du « fort » de Flaujac, malheureusement vétuste et qui menaçait de disparaître par écroulement.

Les Espalionnais connaissent tous ce village. Situé près de Boralde, à 2 km 500 de notre ville, dans un site ravissant, il reçoit la visite de nombreux touristes, attirés par ses fortifications, qui, quoique dégradées par les ans, donnent l'impression d'un travail gigantesque de protection pour une aussi petite agglomération.

Ces fortifications, édifiées à la fin du Moyen-Age, (leur construction remonte à 1442), comptent donc plus de cinq cents ans d'existence. C'est dire que le temps n'a pas manqué d'exercer son œuvre néfaste, et il est à craindre que la conservation de ces vestiges du passé ne devienne difficile, sinon impossible. On ne peut, hélas, que le regretter.

Ayant particulièrement souffert des fréquentes invasions des compagnies anglaises qui avaient dévasté le pays, et particulièrement le village de Flaujac, les habitants du lieu, auxquels se joignirent ceux des hameaux de Saulieux et de Tramons, décidèrent de se protéger par la construction d'un fort. L'autorisation en fut demandée au seigneur de Calmont, Antoine de Castelnaud, de qui dépendaient ces villages. Celle-ci accordée, l'acte de concession, rédigé dans le château de Saint-Côme le 20 mars 1442, fut établi en présence de Jean, évêque de Cahors, de noble Jean de Salgues, et de plusieurs autres personnes de distinction.

Parmi les principales dispositions de cet acte, signalons : « le fort sera construit au quartier du village appelé « Lou Torral » ; Les murailles pourront avoir quinze cannes (30 mètres) de hauteur, devront mesurer cinq pieds d'épaisseur (1 m, 70) dans le bas, et quatre pieds (1 m, 35) au sommet ».

« Chaque famille des localités susdites : (Flaujac, Saulieux, Tramons), pourront avoir un petit logement particulier à l'intérieur du fort projeté ...

« Les intérêts seront pendant deux années, et au profit de la construction du fort, dispensés des manœuvres à bras et à bœufs qui étaient dues par les habitants du lieu au seigneur de Calmont ...

« Dispense également de l'obligation de guet et de garde de nuit et de jour au château de Calmont, mais en revanche, obligation d'assurer ce même service au fort de Flaujac, durant les périodes de troubles ou menace d'ennemis ...

« Les clefs des portes seront détenues par un habitant du village désigné par le seigneur ... ».

« L'ouvrage devra être terminé dans un délai de deux ans, faute de quoi, le seigneur se réservera la faculté d'accorder ou de refuser la prorogation d'une troisième année ».

Nous avons noté les principales clauses de l'acte concernant la construction de cet important ouvrage. Les travaux commencèrent dès qu'il fut signé. De hautes

murailles garnies de meurtrières, couronnées d'archères, de créneaux et de machicoulis, constituées de pierres de grande dimension, formèrent une enceinte solide et paraissant inexpugnable pour l'époque.

Disposées en forme de quadrilatère irrégulier, elles mesurent soixante-onze mètres de long sur les façades est et ouest, soixante mètres sur le côté septentrional et quarante-un mètres côté sud.

Deux portes voûtées, de rière lesquelles jouaient deux grandes herse, étaient protégées, à droite et à gauche par deux pièces d'artillerie, disposées pour la défense des dites portes ; en outre, une tour élevée, émergeant sur l'ensemble de la forteresse, servait de tour de guet et permettait la surveillance dans les parages immédiats.

Notons que, pour assurer la subsistance des réfugiés dans l'enceinte, un four commun, et un puits large et profond furent aménagés à l'abri des murailles, permettant la cuisson du pain et l'alimentation en eau nécessaire aux habitants.

Durant plus d'un siècle, les populations de Flaujac et des proches alentours n'eurent pas à souffrir de troubles sérieux ou d'invasions. Elles étaient d'ailleurs rassurées par la hauteur, l'épaisseur et la solidité de leurs murailles.

Mais vinrent les guerres de religion. La forteresse fut alors, et malgré ses puissantes défenses, forcée à diverses reprises. Des bandes de religionnaires s'emparèrent plusieurs fois de la place et causèrent de très grands ravages, d'après les comptes rendus de l'époque.

Les habitants de Flaujac se virent alors dans l'obligation d'adresser au seigneur une seconde requête, afin d'obtenir l'autorisation de renforcer les moyens de défense. Après deux nouvelles invasions, suivies des plus abominables excès, le juge et les officiers de la baronie accordèrent ce droit le 9 décembre 1595. On construisit, en conséquence, sur le portail du mur d'enceinte, une guérite, désignée dans le titre par le nom de « Sost boquet » et une barbacane au-devant même du portail. De plus, on creusa, autour du fort, un fossé bordé à l'extérieur de petites murailles identiques à celles qui existaient autour des fossés des villes d'Espalion et de Saint-Côme.

Ce surcroît de précautions garantit-il Flaujac de toute invasion nouvelle ? Il est permis de le supposer, mais les renseignements manquent à ce sujet. Cependant, malgré toutes les précautions prises, une invasion d'un autre genre et non moins dangereuse, la peste, pénétra dans le village le 12 mai 1654.

Les victimes furent nombreuses ; l'étroitesse des demeures, sombres et humides, confinées dans le fort, dût contribuer puissamment à la propagation du mal.

De nos jours, fort heureusement, ces habitations malsaines ont à peu près disparu.

Nos paysans n'éprouvent plus le besoin de se mettre à l'abri derrière les puissantes murailles. De nombreuses constructions bien aérées, spacieuses, plus confortables entourent le fort ; elles donnent au village de Flaujac un aspect plus moderne, qui contribue à l'attrait qu'exerce ce joli coin de terre espalionnais — si chargée d'histoire — sur les touristes et sur nos visiteurs.